

## **DELIBERATION**

## du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

## Séance du 7 juin 2022

# Délibération n°25 – 2022 relative à l'autoévaluation HCÉRES, volet formation

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve les rapports d'auto-évaluation pour l'ensemble des formations du 1<sup>er</sup>, 2è et 3è cycle et le renouvellement des spécialités pour les formations d'ingénieurs de l'EiSINe et leur transmission à l'HCÉRES.

#### Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25	
Majorité absolue	19	Membres représentés	6	
Nombre de pouvoirs	6			

# Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	29	Contre	0	Abstentions	1

## Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : rapports autoévaluation formation

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 14 106 19019

Document mis en ligne le : 14 106 12022